



DIRECTION

Politique et Conditions d'Admission

Garderie CHOCO-VANILLE

360 rue Argyll, Sherbrooke (Qc), J1J 3H6

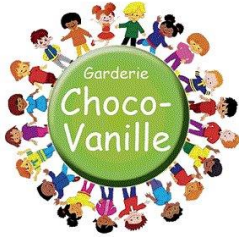
www.garderiechocovanille.com

819-575-6461

Création du document : 01-10-2010

Dernière révision : 17-02-2016

Prochaine révision : Février 2018



Politique et Conditions d'Admission

TABLE DES MATIERES

1.	<i>INTRODUCTION & BUT DE LA POLITIQUE</i>	2
2.	<i>CADRE</i>	3
3.	<i>POLITIQUE D'ADMISSION</i>	4
4.	<i>CONDITIONS D'ADMISSION</i>	5

Notes à l'attention du lecteur : à des fins d'allègement du document, les mots employés au masculin comprennent le féminin, et réciproquement.

1. INTRODUCTION & BUT DE LA POLITIQUE

Le but de la présente politique est de fixer et communiquer les critères concernant l'admission des enfants au service de garde, ainsi que les conditions à remplir.

La Garderie CHOCO-VANILLE se situe à Sherbrooke, Québec, a été fondée en 2011, et dispose d'un permis pour 40 enfants de 18 mois à 5 ans, octroyé par le Ministère de la Famille.

« La loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance a pour objet de promouvoir la qualité des services de garde éducatifs fournis par les prestataires de services de garde qui y est visée en vue d'assurer la santé, la sécurité, le développement, le bien-être et l'égalité des chances des enfants qui reçoivent ces services, notamment ceux qui présentent des besoins particuliers ou qui vivent dans des contextes de précarité socio-économique.



Politique et Conditions d'Admission

Elle a également pour objet de favoriser le développement harmonieux de l'offre de services de garde en tenant compte des besoins des parents, notamment en facilitant la conciliation de leurs responsabilités parentales et professionnelles, en harmonie avec la Garderie.»

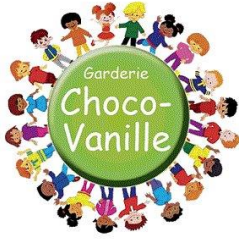
Ces principes sont soutenus par des valeurs éthiques dont les principaux fondements sont l'amour, le bonheur, le partage, la créativité, la patience, le respect des autres et de l'environnement, la confiance en soi et l'ouverture sur le monde. Cette politique favorise le développement global des enfants basé sur une approche démocratique visant à stimuler les habiletés sociales et affectives, cognitives, motrices, physiques et langagières. Pour mener à bien sa mission, elle se doit d'inclure le parent dans sa démarche, et ce, dès son entrée.

2. CADRE

La Garderie CHOCO-VANILLE dispose d'un permis pour 40 enfants de 18 mois à 5 ans, octroyé par le Ministère de la Famille.

Les groupes d'enfants sont constitués chaque année en fonction de l'âge des enfants inscrits, le tout en accord avec les règlements du Ministère (respect du ratio).

La Garderie CHOCO-VANILLE est une garderie Privée, non subventionnée. Il s'agit d'une structure de compagnie (incorporation) qui répond non seulement aux règles et lois du commerce, mais également à toutes les exigences du Ministère en ce qui a trait aux installations, aux normes, et aux services à fournir.



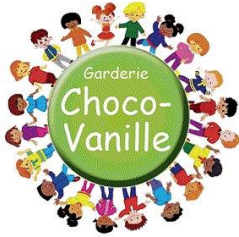
Politique et Conditions d'Admission

3. **POLITIQUE D'ADMISSION**

Les enfants seront admis à la Garderie CHOCO-VANILLE en fonction des places disponibles, de leurs âges, et selon leur ancienneté sur la liste d'inscription. Le nombre de places libérées chaque année étant relativement limité, la priorité sera donnée tel que suit :

- Frère ou sœur d'un enfant qui fréquente déjà la garderie ;
- Enfant dont un frère ou une sœur a déjà fréquenté le service de garde ;
- Ancienneté sur la liste d'attente ;
- Enfant dont un des deux parents travaillent pour le CSSS ;
- Enfant immigrant.

La Direction procèdera systématiquement à une entrevue avec le parent désirant inscrire son enfant. Une visite de la garderie sera effectuée à cette occasion, ainsi qu'une description du fonctionnement du milieu. De façon réciproque, le parent indiquera ses attentes quant à un service de garde, les valeurs qu'il défend, le mode d'éducation de son enfant, et décrira la personnalité, le caractère, et les besoins particuliers de son enfant.



Politique et Conditions d'Admission

4. CONDITIONS D'ADMISSION

Lors de l'inscription de l'enfant, le parent devra :

- compléter et signer les formulaires suivants :
 - La Fiche d'inscription de l'enfant ;
 - L'entente de services de garde ;
 - Les protocoles pour :
 - ✚ l'administration d'acétaminophène ;
 - ✚ l'application d'un insectifuge (*recommandée*) ;
 - L'autorisation pour administration :
 - ✚ De solution orales d'hydratation ;
 - ✚ De crème solaire ;
 - ✚ De crème à base d'oxyde de zinc pour le siège ;
 - ✚ Gouttes nasales ;
- prendre connaissance, être en accord et signer l'attestation de remise des documents suivants :
 - La « Régie interne » ;
 - La « Politique de Prévention des Maladies et Guide d'Exclusion » ;
 - La « Politique d'Expulsion ».

Fin du document

